



HOCKEY FEMININ BEAUVAL

Administré par : A.H.M.H. pour Beauval

BEAUVAL HOCKEY GIRLS

Inscription - Fiche Médical / Registration - Medical sheet



SAISON / SEASON : 2010-2011

HUNTINGDON - VALLEYFIELD - SOULANGES- BEAUHARNOIS

475,00 \$

Nom : Family Name :		Prénom : First Name :			
Date de Naissance : Birth Date :		Assurance maladie : Medic Care :		Exp : 	
Adresse : Adress :		Municipalité : Municipality :			
Code Postal : Postal Code :		Position : Position :			
Cat : Année antérieur Cat : Last year		Nouveau joueur : New Player :	Oui - Yes		Non - No
Cat : Prochaine année Cat : Next year					
Allergie : Allergy :	Oui - Yes	Non - No	Explication : Explanation :		
Commentaire : Comment :					

PARENT / URGENCE - EMERGENCY

	Père / Father	Mère / Mother	Urgence / Emergency
Nom / Family Name :			
Prénom / First Name :			
No.Tél Maison / Home :			
No. Tél Travail / Work :			
Courriel / E-Mail :			
No. Cell :			

PAYEMENT / PAIEMENT :	1	2	3	4	5
Comptant / Cash					
Cheque / Check					
Date :					

Je désire travailler dans l'organisation dans un (ou plus) des secteurs suivants :	
I wish to work with the Organisation in one (or more) of the followings areas :	

Je comprends que l'organisation essaie de placer tous les joueurs(euses) dans leur niveau d'habilité respectif, et aussi que l'organisation est la seule à pouvoir faire ces choix.	
I understand that the organisation attempts to place all players in the level to which they are suited, and that the organisation has the sole right to make this placement	
Signature :	Date :



HOCKEY FEMININ BEAUVAL

Administré par : A.H.M.H. pour Beauval

SAISON 2010-2011

MODALITÉ DE PAIEMENT FILLES BEAUVAL

DIVISION	ANNÉE NAISSANCE	COÛT
ATOME	1 Jan 2000 - 31 Dec 2001	475,00 \$
PEE-WEE	1 Jan 1998 - 31 Dec 1999	475,00 \$
BANTAM	1 Jan 1996 - 31 Dec 1997	475,00 \$
MIDGET	1 Jan 1993 - 31 Dec 1995	475,00 \$
JUNIOR	1 Jan 1990 - 31 Dec 1992	475,00 \$



1) **MODALITÉ DE PAIEMENT :**

LA SOMME MINIMALE DE 200.00 \$ DEVRA ÊTRE DÉFRAYÉE AVANT LE 1^{er} SEPTEMBRE.
DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES DE 50.00 \$ S'APPLIQUERONT DÉPASSÉ CETTE DATE.
LE PAIEMENT FINAL DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ AVANT LE 1^{er} NOVEMBRE.

2) **CONSÉQUENCE DE NON-PAIEMENT:**

DÉPASSÉ LE 1^{er} NOVEMBRE SI AUCUNE ENTENTE N'EST INTERVENUE
SUR LES BALANCES DE PAIEMENT LE JOUEUR NE POURRA JOUER

3) **INSCRIPTION APRES DÉBUT DE SAISON :**

TOUT NOUVEAU JOUEUR QUI VEUT S'INSCRIRE APRES LE DÉBUT
DE LA SAISON OFFICIEL PEUT ETRE REFUSÉ.

4) **CHÈQUES SANS PROVISIONS :**

LES FRAIS ENCOURUS VOUS SERONT FACTURÉS

5) **REMBOURSEMENT :**

ÉVALUER CAS PAR CAS

6) **NON-REMBOURSEMENT**

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDÉ POUR UN JOUEUR QUI EST SUSPENDU
OU EXPULSÉ AU COURANT DE LA SAISON.

7) **PAIEMENT :**

S.V.P
FAIRE PARVENIR LE TOUT A L'ADRESSE SUIVANTE :
A.H.M.H.
32 KING
HUNTINGDON, QC
J0S 1H0

8) **P.S. LES CHÈQUES DOIVENT ÊTRE LIBELLÉS À L'ORDRE DE : A.H.M.H**